

PLUi de Wormhout : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 22 décembre 2025

Le document d'urbanisme en vigueur à Wormhout (Nord) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 16 décembre 2025. Il délimite 126 zones, dont 73 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 22 décembre 2025.

- Le PLUi de Wormhout s'applique dans sa version du 16 décembre 2025.
- Il délimite 126 zones : 73 urbaines (U), 8 à urbaniser (AU), 24 agricoles (A) et 21 naturelles (N).
- Sur les 551 communes du Nord dont nous publions le document, Wormhout occupe le rang 33 par le nombre de zones délimitées : 79 zones de plus que la médiane du département (47 zones).
- 310 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Wormhout depuis 2013, pour 490 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	126 zones
Zones urbaines (U)	73 zones
Zones à urbaniser (AU)	8 zones
Zones agricoles (A)	24 zones
Zones naturelles (N)	21 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI DES HAUTS DE FLANDRE
Version du	16 décembre 2025
Partition GPU	DU_200040954
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200040954/a75c525b641223107142f0b925566868/200040954_reglement_20251216.pdf

Les risques naturels et technologiques à Wormhout

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 mai 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	13 juin 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° JORF202229370 du 29.04.2024. Le critère
L'arrêté sur Légifrance	Transport de marchandises dangereuses: Engins sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3 % du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Risques majeurs recensés	
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 22 décembre 2025 · Fiche en ligne : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr> / 59-nord/wormhout-59663

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Wormhout : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Dernier événement reconnu, commencé le	1er janvier 2025
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse
Plans de prévention des risques naturels approuvés	1 plan
Risques couverts par ces plans	Inondation
Potentiel radon	Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines	UB3, UB4, UC1, UC2, UC4, UD1, UD2, UD3, UD4, UE, UE1, UE2, UE3, UE4, UE5, UE6, UE7, UE8, UE9, UE10, UE11, UE12, UE13, UE14, UE15, UE16, UE17, UE18, UE19, UE20, UE21, UE22, UE23, UE24, UE25, UE26, UE27, UE28, UE29, UE30, UE31, UE32, UE33, UE34, UE35, UE36, UE37, UE38, UE39, UE40, UE41, UE42, UE43, UE44, UE45, UE46, UE47, UE48, UE49, UE50, UE51, UE52, UE53, UE54, UE55, UE56, UE57, UE58, UE59, UE60, UE61, UE62, UE63, UE64, UE65, UE66, UE67, UE68, UE69, UE70, UE71, UE72, UE73, UE74, UE75, UE76, UE77, UE78, UE79, UE80, UE81, UE82, UE83, UE84, UE85, UE86, UE87, UE88, UE89, UE90, UE91, UE92, UE93, UE94, UE95, UE96, UE97, UE98, UE99, UE100
Nomenclature des zones à urbaniser	AUE1, AUE2, AUE3, AUE4, AUE5, AUE6, AUE7, AUE8, AUE9, AUE10, AUE11, AUE12, AUE13, AUE14, AUE15, AUE16, AUE17, AUE18, AUE19, AUE20, AUE21, AUE22, AUE23, AUE24, AUE25, AUE26, AUE27, AUE28, AUE29, AUE30, AUE31, AUE32, AUE33, AUE34, AUE35, AUE36, AUE37, AUE38, AUE39, AUE40, AUE41, AUE42, AUE43, AUE44, AUE45, AUE46, AUE47, AUE48, AUE49, AUE50, AUE51, AUE52, AUE53, AUE54, AUE55, AUE56, AUE57, AUE58, AUE59, AUE60, AUE61, AUE62, AUE63, AUE64, AUE65, AUE66, AUE67, AUE68, AUE69, AUE70, AUE71, AUE72, AUE73, AUE74, AUE75, AUE76, AUE77, AUE78, AUE79, AUE80, AUE81, AUE82, AUE83, AUE84, AUE85, AUE86, AUE87, AUE88, AUE89, AUE90, AUE91, AUE92, AUE93, AUE94, AUE95, AUE96, AUE97, AUE98, AUE99, AUE100

Situation administrative

Code INSEE	59663
Code postal	59470
Intercommunalité	CC des Hauts de Flandre
Département	Nord
Région	Hauts-de-France

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	126 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	126 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	126 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Ledringhem (2,9 km)	30 zones
Herzeele (3,5 km)	58 zones
Wyllder (4,0 km)	27 zones
Esquelbecq (4,1 km)	57 zones
West-Cappel (6,2 km)	29 zones
Bambecque (6,8 km)	31 zones
Bissezeele (6,8 km)	14 zones
Zegerscappel (6,8 km)	45 zones
Quaëdypre (7,1 km)	67 zones
Crochte (7,8 km)	23 zones
Socx (8,1 km)	56 zones
Rexpoëde (8,2 km)	47 zones
Bollezeele (9,7 km)	45 zones
Oost-Cappel (9,7 km)	32 zones
Killem (10,9 km)	42 zones
Warhem (11,0 km)	50 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/wormhout-59663>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Wormhout : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Bergues (11,0 km)	53 zones
Hoyville (11,2 km)	52 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/wormhout-59663>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.